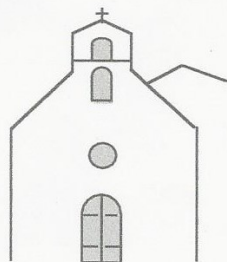


18 SEP. 2015



Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Mairie de Monestier d'Ambel

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Le onze septembre deux mille quinze le conseil municipal s'est réuni à 20 heures en mairie sous la présidence de Monsieur BERTRAND, maire, à la suite de la convocation adressée le trois septembre deux mille quinze et de l'affichage effectué le quatre septembre deux mille quinze.

Présents an- Paul BERTRAND, Claude SEGURA, Jean-Yves BURGUN, Marie-Hélène DANET, Georges CONTARD, Eric ROUX, Mireille SARRAZIN ;

Nombre de membres du conseil en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Le quorum est atteint.

Jean-Yves BURGUN assure le secrétariat.

Objet : Budget supplémentaire 2015.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2015 comprend :

**En section d'investissement :**

Recettes

- ❖ la reprise des résultats excédentaires de 2014 pour la somme de 36 926,35€
- ❖ l'augmentation du chapitre 10 pour la somme de 21 475€

Dépenses

- ❖ La prévision de travaux sur la commune pour la somme de 54 000,00€
- ❖ La prévision de matériel, outillage et mobilier pour la somme de 4 401,35€

**En section de fonctionnement :**

Recettes :

- ❖ La reprise de l'excédent pour la somme de 22 679,69€
- ❖ L'augmentation du chapitre 73 pour la somme de 11 100€
- ❖ L'augmentation du chapitre 74 pour la somme de 490,31€

Dépenses

Afin de subvenir aux dépenses de l'année,

- ❖ Le chapitre 011 est augmenté de 8 670€
- ❖ Le chapitre 012 est augmenté de 3 000€
- ❖ Le chapitre 022 est porté à 10 000€
- ❖ Le chapitre 65 est augmenté de 11 900€
- ❖ Le chapitre 67 est augmenté de 700€

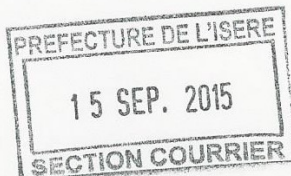
Le budget supplémentaire de l'exercice 2015 s'équilibre :

Pour la section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 58 401,35€

Pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 34 270€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De dire que les crédits des deux sections sont votés par chapitre.



- D'approuver les propositions ci-dessus dont le détail figure en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer, au nom et pour le compte du conseil municipal, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
. approuve le budget supplémentaire 2015 tel que présenté ci-dessus et annexé.

. autorise Monsieur le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus. Ont signé les membres présents. Au registre sont les signatures.

Délibération affichée le **18 SEP. 2015**

Pour extrait certifié Conforme,  
Le Maire,



Jean-Paul BERTRAND